



Assemblée générale

Distr. générale
17 septembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 64 c) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme
et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 6 de la résolution 62/222 de l'Assemblée générale. Le 22 mai 2007, le Secrétaire général a chargé son Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques et ancien Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Ibrahim Gambari, de poursuivre la mission de bons offices menée en son nom. Durant la période à l'examen, à savoir du 23 octobre au 5 septembre 2008, le Conseiller spécial s'est rendu au Myanmar, à trois reprises sur l'invitation du Gouvernement, en novembre 2007, puis mars et août 2008. À chacune de ces visites, il a pu s'entretenir avec des représentants du Gouvernement du Myanmar et de l'opposition.

Lors de ses visites et durant tous les entretiens qu'il a eus avec des représentants du Gouvernement, de l'opposition et d'autres parties prenantes, le Conseiller spécial a poursuivi les efforts qu'il menait au nom du Secrétaire général en vue de promouvoir la réconciliation nationale, le rétablissement de la démocratie et le respect des droits de l'homme au Myanmar, conformément aux objectifs des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. À cette fin, il a mis l'accent sur les cinq grandes questions qui suscitent les préoccupations de l'ONU et de la communauté internationale, telles que les ont entérinées le Groupe des amis du Secrétaire général et le Conseil de sécurité à savoir : a) la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi; b) la nécessité d'un

* Le présent rapport est soumis à la date du 17 septembre 2008 de façon à présenter une information aussi actuelle que possible.



dialogue renforcé, portant sur les questions de fond et assorti d'un calendrier entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi; c) la nécessité d'un processus de transition politique crédible et sans exclusive aucune qui permette d'aboutir à la constitution d'un gouvernement civil et démocratique; d) les moyens d'améliorer les conditions socioéconomiques, notamment par le biais d'un mécanisme national ayant une large assise; et e) les moyens de régulariser le processus de concertation et de coopération mutuelles par la voie de bons offices.

En outre, lors de consultations qu'ils ont tenues avec certains États Membres, le Secrétaire général et le Conseiller spécial ont réitéré les quatre principes fondamentaux autour desquels s'articulait la mission de bons offices du Secrétaire général, à savoir : a) les bons offices ne sont pas un événement ponctuel, mais un processus exigeant un dialogue permanent grâce à des rencontres et à des consultations régulières avec toutes les parties prenantes; b) la situation au Myanmar exige un dialogue approfondi portant sur un large éventail de questions touchant à la politique, au droit humanitaire, au développement socioéconomique et aux droits de l'homme; c) le dialogue n'est pas une fin en soi, mais doit déboucher sur des résultats concrets; et d) la communauté internationale doit continuer de coopérer de manière constructive en vue d'appuyer la réalisation des objectifs de la mission de bons offices.

Après avoir été nommé le 8 octobre 2007, le Ministre chargé des relations avec Daw Aung San Suu Kyi a rencontré cette dernière à cinq reprises entre novembre 2007 et janvier 2008. Ces entretiens ont marqué la première tentative de dialogue entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi depuis 2003. En outre, pour la première fois en l'espace de quatre ans, Daw Aung San Suu Kyi a été autorisée à rencontrer à deux reprises le Comité exécutif central de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD).

Le 9 février 2008, le Gouvernement du Myanmar a rendu public pour la première fois un calendrier des mesures qu'il comptait prendre dans le cadre du processus politique qu'il avait engagé au titre de sa « feuille de route » aux fins de la constitution d'un gouvernement civil et démocratique, et a annoncé qu'il organiserait en mai 2008 un référendum national sur le projet de constitution qui serait suivi, en 2010, d'élections multipartites.

Le 2 mai 2008, le cyclone Nargis a ravagé le Myanmar, laissant derrière lui, d'après les estimations, 140 000 morts ou disparus et touchant gravement près de 2,4 millions de personnes. À la suite de cette catastrophe, le Secrétaire général s'est rendu au Myanmar les 22 et 23 mai 2008. C'était là la première visite qu'un Secrétaire général de l'ONU effectuait dans ce pays depuis 44 ans. À la suite des entretiens que Ban-Ki moon a eus avec le Président du Conseil d'État pour la paix et le développement, le généralissime Than Shwe, le personnel international des organismes de secours a pu avoir plus aisément accès au Myanmar tandis qu'un mécanisme de coordination, le Groupe clef tripartite (*Tripartite Core Group*) composé de représentants du Gouvernement, de l'ONU et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a été créé afin de faciliter le déploiement d'interventions humanitaires de grande ampleur et efficaces. Le 25 mai 2008, le Secrétaire général est retourné au Myanmar pour y coprésider, avec le Gouvernement du Myanmar et l'ASEAN, une conférence commune de haut niveau pour les annonces de contributions qui s'est tenue à Yangon.

Le 10 mai 2008, le Gouvernement du Myanmar a tenu, comme prévu, un référendum constitutionnel alors que le Secrétaire général lui avait demandé de consacrer en priorité toutes les ressources disponibles aux interventions humanitaires d'urgence. Dans les 47 localités les plus touchées par le cyclone, le scrutin a été reporté au 24 mai 2008. Le 29 mai 2008, le Gouvernement a annoncé que le projet de constitution avait été officiellement adopté avec l'approbation de 92,48 % des votants et un taux de participation électorale de 98,12 %.

Le 27 mai 2008, le Gouvernement du Myanmar a prorogé l'assignation à résidence de Daw Aung San Suu Kyi. Dans une déclaration publiée le même jour, le Secrétaire général s'est déclaré déçu par cette décision et a souligné que la libération de tous les prisonniers politiques et leur capacité de participer au processus politique demeuraient au cœur des discussions qu'il avait eues avec le Gouvernement du Myanmar dans le cadre de sa mission de bons offices.

Du 4 au 7 août 2008, le nouveau Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Tomás Ojea Quintana, s'est rendu pour la première fois au Myanmar à l'invitation du gouvernement de ce pays. Cette visite faisait suite à la mission que son prédécesseur, Paulo Sérgio Pinheiro, avait effectuée en novembre 2007, à la demande du Conseiller spécial, après s'être vu refuser pendant quatre ans l'accès au Myanmar. Elle a également eu lieu après l'adoption, par le Conseil des droits de l'homme, les 28 mars et 18 juin 2008, de deux résolutions dans lesquelles le Conseil engageait le Myanmar à notamment coopérer avec le Conseiller spécial.

Suite à l'annonce officielle de l'adoption de la nouvelle constitution, le Gouvernement s'est déclaré résolu à tenir des élections multipartites en 2010, la cinquième des sept étapes du processus engagé au titre de la feuille de route en sept points pour la démocratie. Dans le même temps, plusieurs parties prenantes importantes, dont la NLD, ont officiellement rejeté la nouvelle Constitution ainsi que le processus par lequel cette dernière avait été adoptée. C'est ainsi qu'en dépit des efforts déployés par le Gouvernement pour mener à bien le processus engagé au titre de sa feuille de route, la situation politique au Myanmar est devenue encore plus complexe et plus difficile, suscitant l'attention accrue de la communauté internationale. Le Secrétaire général et son Conseiller ont régulièrement souligné que seule une solution politique crédible et non exclusive fondée sur l'entente et l'esprit de compromis mutuels de toutes les parties prenantes pouvait contribuer à la réalisation des objectifs suivants : paix durable, réconciliation nationale, démocratie et respect des droits de l'homme au Myanmar.

Sur ce plan, l'appui de la communauté internationale, notamment des pays de la région, à la mission de bons offices du Secrétaire général et aux travaux de son Conseiller spécial reste indispensable à la poursuite de ces efforts. Le Secrétaire général salue et encourage le rôle constructif joué par les voisins du Myanmar et par les États membres de l'ASEAN pour soutenir sa mission de bons offices et l'action de son Conseiller spécial. Il se félicite en outre de la conclusion à laquelle le Conseil de l'Europe a abouti en avril 2008 sur la question du Myanmar ainsi que des déclarations faites en juillet 2008 par l'ASEAN, le Groupe des Huit, le Sommet de l'Asie de l'Est et le Forum régional de l'ASEAN, qui ont tous exprimé leur appui à sa mission de bons offices et aux efforts sans relâche de son Conseiller spécial.

Bien que l'esprit de coopération entre le Myanmar et l'ONU se soit amélioré au cours de ces derniers mois, grâce notamment aux visites du Secrétaire général et de son Conseiller spécial, le fait que les autorités du Myanmar n'aient pas encore pris

de mesures probantes à même de produire des résultats tangibles pour répondre aux préoccupations et aux attentes exprimées par l'ONU et par la communauté internationale dans le cadre de sa mission de bons offices, demeure une source de frustration.

En dernière analyse, c'est au Gouvernement et au peuple du Myanmar qu'il appartient de forger l'avenir du pays. Le rôle de l'ONU consiste à s'enquérir des positions propres à chacune des parties et à faciliter les efforts que celles-ci déploient pour coopérer, par la voie d'un dialogue, à un processus mutuellement acceptable de réconciliation nationale et de démocratisation, pleinement respectueux de la souveraineté du Myanmar et conforme aux attentes de la communauté internationale. Indépendamment de tout autre processus officiel, pour surmonter les obstacles politiques qui freinent la transition vers la démocratie, il faut des solutions politiques négociées. Alors que le pays arrive à un tournant décisif de son évolution politique, il n'a d'autre option que d'engager un processus pacifique de réconciliation nationale et le moment est maintenant venu, tant pour le Gouvernement que pour l'opposition, de trouver le moyen de dialoguer et de coopérer dans l'intérêt de la nation tout entière, afin de promouvoir la paix, la prospérité et la démocratie, objectifs communs qui sont les fondements nécessaires de la stabilité et du développement à long terme.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction | 6 |
| II. Principaux faits nouveaux..... | 6 |
| III. Teneur et résultat des entretiens | 10 |
| IV. Observations | 18 |

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 6 de la résolution 62/222 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci priait notamment le Secrétaire général de continuer à fournir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur la situation des droits de l'homme et le rétablissement de la démocratie avec le Gouvernement et la population du Myanmar, y compris toutes les parties concernées par le processus de réconciliation nationale, de fournir une assistance technique au Gouvernement à cet égard, de lui rendre compte à sa soixante-troisième session et de rendre compte au Conseil des droits de l'homme des progrès réalisés dans l'application de la résolution. Le rapport est axé sur la suite qui a été donnée à la partie de la résolution relative à la mission de bons offices depuis la publication du précédent rapport que le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale (A/62/498), c'est-à-dire durant la période allant du 23 octobre 2007 au 5 septembre 2008. Un rapport distinct du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar a été distribué le 3 juin 2008 sous la cote A/HRC/8/12.

2. Depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général, de nouveaux efforts ont été faits pour associer les autorités du Myanmar ainsi que d'autres importantes parties prenantes à un processus non exclusif devant aboutir, par le biais de la mission de bons offices que l'Assemblée générale a confiée au Secrétaire général, à la réconciliation nationale, au rétablissement de la démocratie et au respect des droits de l'homme. Durant la période considérée, le Conseiller spécial s'est rendu au Myanmar à trois reprises (en novembre 2007, puis en mars et en août 2008) à l'invitation du Gouvernement. À chacune de ces visites, il a pu s'entretenir avec des représentants du Gouvernement et de l'opposition et rencontrer l'équipe de pays des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et le corps diplomatique. Dans le même temps, des consultations de grande ampleur ont eu lieu avec les principaux États Membres concernés afin de tirer parti du large soutien que la communauté internationale apporte à la mission de bons offices du Secrétaire général et aux efforts de son Conseiller spécial.

II. Principaux faits nouveaux

3. Entre le 3 et le 8 novembre 2007, le Conseiller spécial s'est rendu au Myanmar, dans le cadre du suivi de la précédente mission qu'il avait effectuée dans ce pays du 29 septembre au 2 octobre 2007, à l'époque des préoccupations que continuaient de susciter, à l'échelle internationale, les manifestations pacifiques d'août et de septembre 2007 et les mesures qu'avait prises le Gouvernement pour les réprimer. Le Conseiller spécial s'est entretenu avec le Premier Ministre, le général Thein Sein, le Premier Secrétaire du Conseil d'État pour la paix et le développement, le général de corps d'armée Thiha Thura Tin Aung Myint Oo, le Ministre des affaires étrangères, U Nyan Win, le Ministre de l'information, le général de brigade Kyaw San, et le Ministre de la culture, le général de division Khin Aung Myint, en tant que membres de l'Équipe dirigeante du Conseil d'État pour la paix et le développement et du Comité de rédaction de la Constitution nouvellement créé. Il a aussi rencontré le Ministre du travail, le général de division Aung Kyi, en sa qualité de Ministre chargé des relations avec Daw Aung San Suu Kyi, ainsi que le Ministre de la planification, U Soe Tha, et le Ministre des affaires

religieuses, le général de brigade Thura Myint Maung. Il a eu de nouveau des entretiens individuels avec la Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), Daw Aung San Suu Kyi, ainsi qu'avec les membres du Comité exécutif central de la NLD, notamment le Président de la Ligue, U Aung Shwe, son secrétaire, U Lwin, et son trésorier, U Nyunt Wai. Le 8 novembre 2007, il a publié, sur la demande et au nom de Daw Aung San Suu Kyi, la première déclaration publique faite par cette dernière depuis le début de sa toute dernière assignation à résidence, en 2003.

4. Du 11 au 15 novembre 2007, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Paulo Sérgio Pinheiro, s'est rendu au Myanmar à l'invitation du Gouvernement et en application de la résolution S-5/1 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle celui-ci le priait d'évaluer la situation actuelle des droits de l'homme, notamment la répression par le Gouvernement des manifestations d'août et de septembre 2007. Il s'agissait là de la première mission que le Rapporteur spécial effectuait au Myanmar depuis quatre ans. À l'issue de cette visite, il a formulé des conclusions préliminaires dans lesquelles il indiquait que les agents du Gouvernement avaient fait un usage excessif de la force contre les manifestants. Il a aussi précisé qu'au moins 653 personnes étaient encore détenues, que 74 autres étaient portées disparues et qu'au moins 31 avaient été tuées lors des manifestations. Dans une note verbale datée du 9 décembre 2007 (A/HRC/6/G/14), le Gouvernement du Myanmar a rejeté ces conclusions, faisant valoir qu'il avait fait montre de la plus grande retenue et que 10 personnes seulement avaient trouvé la mort lors des événements.

5. Le 4 décembre 2007, suite à une demande du Gouvernement, le Coordonnateur résident des Nations Unies, Charles Petrie, a achevé sa mission au Myanmar. Dans une déclaration antérieure, le Secrétaire général s'était déclaré déçu par la décision du Gouvernement et avait réaffirmé sa pleine confiance dans l'équipe de pays des Nations Unies et ses responsables.

6. Le 9 février 2008, le Gouvernement du Myanmar a rendu public, pour la première fois, un calendrier des mesures qu'il comptait prendre dans le cadre du processus politique engagé au titre de sa « feuille de route » aux fins de la constitution d'un gouvernement civil et démocratique, et a annoncé qu'il organiserait, en mai 2008, un référendum national sur le projet de constitution qui serait suivi en 2010 d'élections multipartites. Le 19 février 2008, le Gouvernement a annoncé qu'il avait mis la dernière main à son projet de constitution, qui était fondé sur les principes adoptés par la Convention nationale, laquelle avait achevé ses travaux en septembre 2007 après 14 ans de sessions intermittentes. Le 26 février 2008, le Gouvernement a créé une commission pour l'organisation du référendum avec pour mission d'organiser le référendum prévu et d'assurer son bon déroulement.

7. Lors de la visite qu'il a effectuée au Myanmar du 6 au 10 mars 2008, le Conseiller spécial a notamment rencontré le Ministre des affaires étrangères, l'Équipe dirigeante du Conseil d'État pour la paix et le développement, la Commission pour l'organisation du référendum, le Comité de rédaction de la Constitution ainsi que le Ministre de la planification, U Soe Tha, et le Ministre de la santé, U Kyaw Myint. Il s'est aussi entretenu à deux reprises avec Daw Aung San Suu Kyi et le Comité exécutif central de la NLD ainsi qu'avec d'autres partis politiques et groupes de la société civile.

8. Les 2 et 3 mai 2008, le Myanmar a été frappé par le puissant cyclone Nargis, qui a provoqué de multiples destructions et entraîné de lourdes pertes en vies humaines. D'après les estimations, 140 000 personnes auraient péri ou seraient portées disparues à la suite de cette catastrophe. Le delta du Ayeyarwaddy et le district de Yangon ont subi des dégâts considérables, et près de 2,4 millions de personnes ont été gravement touchées, en étant notamment privées d'abris, de moyens de subsistance, de nourriture et d'accès à l'eau. Le 9 mai 2008, l'ONU a lancé un appel éclair, afin de financer à hauteur de 201 millions de dollars une opération de large envergure destinée à venir en aide aux victimes du cyclone. Le 19 mai 2008, le Secrétaire général a dépêché au Myanmar son Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, afin qu'il ait des consultations avec le Gouvernement sur les moyens d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et l'organisation d'une intervention coordonnée. Les 22 et 23 mai 2008, le Secrétaire général s'est rendu au Myanmar alors que le sort des victimes du cyclone et les obstacles rencontrés par les organismes de secours internationaux pour accéder aux zones touchées suscitaient des préoccupations grandissantes. À la suite de l'entretien qu'il a eu avec le Président du Conseil d'État pour la paix et le développement, le généralissime Than Shwe et d'autres membres de l'équipe dirigeante au Myanmar, il a été convenu que le Myanmar donnerait libre accès au personnel des organismes d'aide internationaux. Le 25 mai 2008, le Secrétaire général est retourné au Myanmar pour y coprésider une conférence commune de haut niveau sur les annonces de contributions, avec le Gouvernement du Myanmar et l'ASEAN, afin de recueillir des fonds pour le financement des secours d'urgence. Le 10 juillet 2008, l'ONU a lancé un nouvel appel dans lequel elle demandait un montant total de 481,8 millions de dollars pour répondre aux besoins humanitaires entre le passage du cyclone et le 20 avril 2009. Au 28 août, 41 % des fonds demandés avaient été recueillis. Du 23 au 25 juillet 2008, le Coordonnateur des secours d'urgence est retourné au Myanmar pour assurer le suivi de sa mission de mai et ainsi faire le bilan des opérations de secours menées après le cyclone. En outre, la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, M^{me} Noeleen Heyzer, ainsi que d'autres hauts responsables d'organismes des Nations Unies, se sont rendus au Myanmar pour évaluer les progrès accomplis dans ce domaine.

9. Le 10 mai 2008, le Gouvernement du Myanmar a organisé, comme prévu, un référendum sur le projet de constitution, et ce malgré les appels que le Secrétaire général avait adressés au Gouvernement pour lui demander de consacrer toutes les ressources disponibles aux efforts de reconstruction entrepris à la suite des destructions causées par le cyclone Nargis. Dans les 47 localités les plus touchées par cette catastrophe naturelle, le scrutin a été reporté au 24 mai 2008. Le 29 mai 2008, le Gouvernement a annoncé que le projet de constitution avait été officiellement adopté, avec l'approbation de 92,48 % des votants et un taux de participation électorale de 98,12 %.

10. Le 27 mai 2008, le Gouvernement du Myanmar a prorogé l'assignation à résidence de Daw Aung San Suu Kyi. Dans une déclaration publiée le même jour, le Secrétaire général s'est déclaré déçu par cette décision et a souligné que la libération de tous les prisonniers politiques et leur capacité de participer au processus politique demeuraient au cœur des discussions qu'il avait eues avec le Gouvernement du Myanmar dans le cadre de sa mission de bons offices.

11. Entre le 4 et le 7 août 2008, le nouveau Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Tomás Ojea Quintana, s'est rendu pour la première fois au Myanmar à l'invitation du Gouvernement de ce pays. Cette visite faisait suite à l'adoption, par le Conseil des droits de l'homme, les 28 mars et 18 juin 2008 respectivement, des résolutions 7/31 et 8/14 dans lesquelles le Conseil engageait notamment le Myanmar à coopérer avec le Rapporteur spécial et le Conseiller spécial. Durant sa visite, le Rapporteur spécial s'est entretenu en privé avec cinq prisonniers politiques de renom incarcérés à la prison de Insein. Il a aussi rencontré, entre autres personnalités, les Ministres des affaires étrangères, du travail et de l'intérieur, ainsi que le chef de la police du Myanmar et des représentants de l'organisme national de défense des droits de l'homme. Il a eu des entretiens privés avec trois membres du Comité central exécutif de la NLD. À la suite de sa visite, Daw Aung San Suu Kyi a été autorisée, le 8 août 2008, pour la première fois depuis quatre ans, à s'entretenir avec son avocat; cette rencontre a été suivie de plusieurs entretiens ultérieurs en août et septembre 2008.

12. Le cyclone Nargis a entraîné le report de la visite que le Conseiller spécial avait prévu d'effectuer au Myanmar à la fin mai 2008, à l'invitation du Gouvernement. Cette nouvelle mission a eu lieu du 18 au 23 août 2008 et, à cette occasion, le Conseiller spécial s'est entretenu avec de hauts responsables du Gouvernement, dont le Premier Ministre, l'Équipe dirigeante du Conseil d'État pour la paix et le développement et du Comité de rédaction de la Constitution, le Ministre chargé des relations avec Daw Aung San Suu Kyi, le Ministre de la planification et le Ministre de la santé. En outre, le Conseiller spécial a visité Kyungyangon, l'une des régions les plus durement touchées par le cyclone, et il s'est entretenu avec le groupe clef tripartite (*Tripartite Core Group*). Il a aussi rencontré à deux reprises le Comité exécutif central de la NLD ainsi que d'autres partis politiques et groupes de la société civile. Bien que des dispositions aient été prises pour qu'il puisse s'entretenir avec Daw Aung San Suu Kyi, celle-ci n'a pas assisté à l'entretien

13. Parallèlement aux contacts directs qu'il a eus avec le Gouvernement et avec d'autres parties compétentes au Myanmar, le Conseiller spécial a poursuivi ses consultations avec les principaux États Membres concernés, afin de tirer parti du large soutien dont bénéficie la mission de bons offices du Secrétaire général auprès de la communauté internationale. Durant la période à l'examen, des consultations avec les contreparties gouvernementales ont eu lieu à Bangkok, Beijing, Bruxelles, Hanoï, Jakarta, New Delhi, Phnom Penh, Singapour, Tokyo, Vientiane et Washington. Comme le veut la pratique habituelle, le Conseiller spécial a rendu compte au Président de l'Assemblée générale des résultats de chacune des visites qu'il avait effectuées au Myanmar. Le 18 décembre 2007, à l'invitation de ce même Président, il a rendu compte de sa mission de bons offices lors d'une session plénière officieuse de l'Assemblée générale.

14. Le 19 décembre 2007, le Secrétaire général a convoqué et présidé la première réunion du Groupe des amis du Secrétaire général sur le Myanmar. Le Groupe, qui reflète les points de vue très divers des principaux États Membres concernés, offre un cadre informel qui permet d'échanger des vues et d'élaborer une approche commune à l'appui de la mission de bons offices du Secrétaire général. Il a tenu quatre autres réunions au niveau des représentants permanents les 13 février, 18 mars, 23 juillet et 12 septembre 2008 respectivement. Le 27 septembre 2008, le Secrétaire général a convoqué et présidé la première réunion de haut niveau du Groupe des amis, avec la participation de ministres de plusieurs pays concernés,

ainsi que du Secrétaire général de l'ASEAN et du Haut Représentant de l'Union européenne. À l'issue de cette réunion de haut niveau, le Secrétaire général a, pour la première fois, publié un communiqué de presse dans lequel étaient résumés les principaux aspects des débats qui avaient eu lieu entre les membres de ce groupe.

15. À la demande du Conseil de sécurité, le Conseiller spécial a rendu compte au Conseil de sécurité de sa mission de bons offices, le 13 novembre 2007, puis le 18 mars, le 24 juillet et le 1^{er} septembre 2008. Outre les deux communiqués de presse publiés les 14 novembre 2007 (S/9171) et 17 janvier 2008 (S/9228), le Conseil de sécurité a adopté, le 2 mai 2008, une deuxième déclaration de son Président¹ (S/PRST/2008/13), dans laquelle il soulignait notamment qu'il fallait que le Gouvernement du Myanmar établisse des conditions et crée une atmosphère favorables à une consultation sans exclusive et crédible, avec notamment la pleine participation de tous les acteurs politiques et le respect des libertés politiques fondamentales, et réaffirmait son soutien sans faille à la mission de bons offices du Secrétaire général ainsi qu'au Conseiller spécial de ce dernier. En outre, le 2 mai 2008, le Représentant permanent du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/2008/289) dans laquelle il exprimait son désaccord avec la déclaration faite par celui-ci et s'opposait à ce que le Conseil examine la question.

16. Pendant toute la période étudiée, les nouvelles demandes de bons offices adressées au Secrétaire général ont été en partie financées par des contributions extrabudgétaires. Le Secrétaire général souhaiterait à cette occasion remercier la Norvège, l'Italie et la Commission européenne de leurs contributions respectives au financement de ses bons offices. Afin que cette capacité soit maintenue pendant toute l'année 2009, l'Organisation devrait veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises à la disposition du Bureau du Conseiller spécial pour financer la poursuite de l'exécution de missions de bons offices conformément au mandat que l'Assemblée a confié au Secrétaire général.

III. Teneur et résultat des entretiens

17. Lors de chacune de ses visites au Myanmar et de tous ses entretiens avec les représentants du Gouvernement, de l'opposition et d'autres parties prenantes, le Conseiller spécial a régulièrement abordé, au nom du Secrétaire général, l'ordre du jour suivant en cinq points, reflétant les principales préoccupations de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, approuvé par le Groupe des Amis du Secrétaire général et le Conseil de sécurité et conforme aux objectifs visés par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale : a) la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Daw Aung San Suu Kyi; b) la nécessité d'un dialogue de fond, ouvert à tous les partis et assorti d'échéances; c) la nécessité de mettre en place un processus de transition politique crédible et global en vue d'instaurer un gouvernement civil démocratique; d) les moyens d'améliorer la situation socioéconomique; et e) les moyens d'organiser la mission de bons offices entre le Myanmar et l'Organisation des Nations Unies. Dans chacun de ces domaines, le Conseiller spécial a formulé des propositions spécifiques à l'attention du Gouvernement, de l'opposition et d'autres parties prenantes.

¹ La première était la déclaration adoptée le 11 octobre 2007 et publiée sous la cote S/PRST/2007/37.

18. Lorsque le Conseiller spécial s'est rendu au Myanmar en novembre 2007, le Gouvernement avait pris un certain nombre de mesures pour donner suite aux propositions qu'il avait faites lors de sa visite précédente afin d'assouplir les mesures de sécurité prises lors des manifestations d'août-septembre 2007 : le couvre-feu avait été levé, la forte présence militaire avait été nettement réduite dans les rues de la ville, et, selon le Gouvernement, quelque 2 700 personnes arrêtées lors des manifestations avaient été libérées. À la suite de la nomination, le 8 octobre 2007, sur proposition du Conseiller spécial, du Ministre chargé des relations avec Daw Aung San Suu Kyi, la première d'une série de cinq réunions s'est tenue, première tentative depuis 2003 d'amorcer le dialogue entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi. Le 18 octobre 2007, le Gouvernement a créé une Commission de rédaction de la Constitution composée de 54 membres, au lieu d'un mécanisme de révision constitutionnelle, comme l'avait recommandé le Conseiller spécial à l'issue de la Convention nationale en septembre 2007.

19. Au cours de sa visite, du 3 au 7 novembre 2007, le Conseiller spécial, tout en reconnaissant les mesures susmentionnées, a souligné dans ses entretiens avec les interlocuteurs gouvernementaux qu'un retour au statu quo antérieur à la crise de septembre ne serait pas viable pour le Gouvernement et serait inacceptable pour la communauté internationale. Compte tenu des rumeurs continuelles faisant état d'atteintes aux droits de l'homme par les autorités et de la poursuite des arrestations et des détentions de personnes dont le seul tort était d'avoir exprimé leur opinion politique, le Conseiller spécial a fait part des préoccupations et des attentes de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale en ce qui concerne l'obligation qui incombait au Gouvernement d'assurer à ses citoyens l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le Conseiller spécial a souligné à cet égard que le Gouvernement devait prendre d'autres mesures pour libérer les prisonniers politiques et les personnes arrêtées au cours des manifestations et assouplir les mesures de sécurité prises pendant la crise.

20. Le Conseiller spécial s'est félicité en outre de la nomination du Ministre chargé des relations avec Daw Aung San Suu Kyi et du fait qu'ils avaient tous deux commencé à tenir des réunions. Il a encouragé le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi à engager un dialogue de fond soutenu et assorti d'échéances et offert ses bons offices pour continuer à faciliter ce dialogue. Le Conseiller spécial a également réaffirmé le souci exprimé par la communauté internationale concernant la nécessité pour la feuille de route du Gouvernement d'être assortie d'échéances et plus transparente et d'inclure tous les partis politiques du pays. En particulier, il a souligné que le Gouvernement devait répondre aux préoccupations et aux réserves légitimes de tous les partenaires nationaux, notamment la Ligue nationale pour la démocratie et les groupes ethniques nationaux. Il a recommandé, à cet égard, que la Commission de rédaction de la Constitution soit élargie pour qu'y soient représentées, dans la mesure du possible, les vues de tous les partis politiques, y compris ceux qui n'ont pas participé à la Convention nationale, et que tout projet de constitution soit diffusé le plus largement possible pour permettre l'information et la consultation nécessaires. En outre, le Conseiller spécial a encouragé le Gouvernement à envisager la création d'un mécanisme national reposant sur une large assise pour recenser et examiner la situation socioéconomique sous-tendant les manifestations d'août-septembre 2007.

21. Dans sa réponse, le Gouvernement a souligné la nature complexe et unique en son genre de la situation politique et économique du Myanmar ainsi que les efforts

qu'il faisait pour relever les défis qui se posaient au pays, notamment dans le cadre de son programme politique en sept points, en vue de créer un gouvernement civil démocratique. Il a souligné que du fait de la Convention nationale et de la Commission de rédaction de la Constitution, la feuille de route politique serait largement représentative. Le Ministre chargé des relations avec Daw San Suu Kyi et cette dernière ont indiqué séparément au Conseiller spécial qu'ils considéraient que le dialogue qu'ils avaient engagé se poursuivrait par la tenue régulière de discussions et cela nonobstant les divergences de vues qui pourraient surgir. Le Ministre a également indiqué que le Gouvernement demanderait au Conseiller spécial de l'aider à surmonter les obstacles qui pourraient se dresser au cours de ce dialogue. En ce qui concerne la proposition du Conseiller spécial tendant à mettre en place un mécanisme chargé de traiter des questions socioéconomiques, le Gouvernement ne voit pas d'objection à l'idée de créer un « forum économique national » largement représentatif tout en soulignant que les difficultés économiques du pays s'expliquaient surtout par les sanctions internationales.

22. À la fin de sa visite, le 8 novembre 2007, et avec l'accord préalable du Gouvernement, le Conseiller spécial a publié une déclaration à la demande et au nom de Daw Aung San Suu Kyi, dans laquelle, notamment, celle-ci se félicitait de la nomination du Ministre chargé des relations avec elle et avait hâte de s'entretenir régulièrement avec lui en vue d'engager un dialogue constructif assorti d'échéances avec les dirigeants du Conseil d'État pour la paix et le développement dès que possible, et indiqué que, dans l'intérêt national, elle s'engageait à coopérer avec le Gouvernement pour que le dialogue soit fructueux, à prendre en considération, à cette occasion, les intérêts et les opinions d'un éventail aussi large que possible d'organisations et forces politiques, en particulier ceux des groupes ethniques nationaux, et se félicitait du rôle de bons offices nécessaire que jouait l'Organisation des Nations Unies pour faciliter les efforts dans ce domaine. Il s'agissait de la première déclaration publique de Daw Aung San Suu Kyi depuis son assignation en résidence surveillée en 2003. Elle faisait suite à un communiqué (n° 1/2007) du Gouvernement publié le 4 octobre 2007, dans lequel il était précisé que le généralissime rencontrerait personnellement Daw Aung San Suu Kyi si elle déclarait qu'elle renonçait à l'affrontement avec l'État, à la dévastation absolue du pays, et à l'imposition de toutes sortes de sanctions, y compris des sanctions économiques à l'encontre du Myanmar. Le 9 novembre 2007, Daw Aung San Suu Kyi a été autorisée pour la première fois en quatre ans à rencontrer les membres du Comité exécutif central de son parti, la Ligue nationale pour la démocratie, la première de deux réunions. Le même jour, elle a également rencontré pour la deuxième fois le Ministre chargé des relations avec elle, réunion qui a été suivie par trois autres entre novembre 2007 et janvier 2008.

23. Lorsque le Conseiller spécial s'est rendu au Myanmar en mars 2008, les incidences positives attendues de ses deux visites précédentes ne s'étaient pas matérialisées et l'on continuait de faire état d'arrestations et d'atteintes aux droits de l'homme. On avait mis fin, en particulier, aux réunions de Daw Aung San Suu Kyi avec le Ministre chargé des relations avec elle et avec le Comité exécutif central de la NLD. Le communiqué publié le 9 février 2008, dans lequel le Gouvernement se proposait d'organiser un référendum sur la Constitution en mai 2008, suivi par des élections multipartites en 2010, était une étape importante, dans la mesure où, pour la première fois, il présentait un calendrier de sa feuille de route politique, après la Convention nationale qui en était à sa quatorzième année. Cependant, le

communiqué gouvernemental du 19 février 2008 annonçant que la Commission de rédaction de la Constitution avait finalisé le projet de constitution ne permettait effectivement plus aux parties prenantes d'y apporter leur contribution.

24. Au cours de sa visite au Myanmar du 6 au 10 mars 2008, le Conseiller spécial a encouragé le Gouvernement à redoubler d'efforts en prenant des mesures concrètes pour montrer que des progrès tangibles étaient accomplis pour ce qui est des questions examinées au cours de sa précédente visite. En particulier, le Conseiller spécial a fait part au Gouvernement de la position et des attentes de Daw San Suu Kyi concernant la nécessité de poursuivre le dialogue et a prié instamment le Gouvernement de reprendre les discussions avec elle sans tarder et d'envisager d'élever le niveau de son interlocuteur. Le Conseiller spécial a encouragé de nouveau le Gouvernement et la Commission de rédaction de la Constitution à ne pas laisser passer l'occasion d'inclure dans le processus politique d'autres parties prenantes, notamment la Ligue nationale pour la démocratie et d'autres partis qui n'avaient pas participé à la Convention nationale ou avaient formulé de sérieuses réserves quant au processus d'élaboration de la constitution. Le Conseiller spécial a recommandé que pour le moins le texte de tout projet de constitution fasse l'objet d'une distribution aussi large que possible bien avant l'organisation de tout référendum pour donner à toutes les parties prenantes le temps de l'examiner et de se concerter.

25. Lors de ses entretiens avec le Gouvernement et les membres de la Commission d'organisation du référendum nouvellement créée, le Conseiller spécial a souligné qu'il incombait au Gouvernement de créer les conditions nécessaires et un climat favorable à un référendum libre et régulier, conformément aux normes internationales, notamment en assurant la pleine participation de tous les acteurs politiques et en respectant les libertés fondamentales. Conformément au mandat que lui avait confié l'Assemblée générale, le Conseiller spécial a proposé l'option d'étudier, à la demande du Gouvernement, l'assistance technique éventuelle de l'Organisation des Nations Unies et la supervision du processus par des observateurs indépendants. Par ailleurs, le Conseiller spécial a également déclaré de nouveau au Gouvernement qu'il fallait créer un forum économique national reposant sur une large assise pour examiner les problèmes socioéconomiques.

26. Alors que le Gouvernement s'était déclaré disposé à examiner les propositions formulées par le Conseiller spécial en novembre, il n'a pas répondu positivement aux propositions de suivi que celui-ci avait formulées en mars. En particulier, il n'a pas expliqué pourquoi le dialogue qu'il menait avec Daw Aung San Suu Kyi était dans l'impasse ni répondu à la déclaration qu'elle avait faite par l'intermédiaire du Conseiller spécial en novembre 2007. En ce qui concerne la feuille de route, le Gouvernement a réaffirmé qu'il estimait que le processus de finalisation du projet de constitution avait été dans une large mesure inclusif et donné l'assurance que le référendum serait libre et régulier. Le Gouvernement n'a pas examiné la proposition du Conseiller spécial tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies apporte éventuellement une assistance technique et que des observateurs indépendants supervisent le référendum. Il n'a pas non plus examiné la proposition tendant à envisager la création d'un forum économique national largement ouvert, car, à son avis, ce processus serait inutile tant que les sanctions économiques contre le Myanmar ne seraient pas levées. Il s'est dit mécontent du fait qu'après chaque mission du Conseiller spécial, le Conseil de sécurité prenait des mesures contre le Myanmar et que le pays continuait de faire l'objet de sanctions. Le Gouvernement

s'est déclaré disposé à continuer de coopérer avec le Conseiller spécial, mais la visite de celui-ci n'a pas produit des effets concrets immédiats.

27. Le référendum sur la Constitution tenu les 10 et 24 mai 2008 a permis pour la première fois aux citoyens du Myanmar de voter depuis les élections de 1990. Étant donné l'absence d'observateurs des Nations Unies ou d'autres observateurs accrédités, il est impossible de se prononcer sur ce référendum. Selon les médias officiels, le Gouvernement n'avait ménagé aucun effort pour que le processus soit libre et régulier, notamment en prenant des mesures telles que le secret du scrutin, l'invitation adressée aux ambassades des pays étrangers à Yangon pour qu'elles suivent le processus dans quelques endroits, et en encourageant la plus forte participation possible tout en assurant des conditions maximales de sécurité. Dans le même temps, des rapports indépendants ont mis en doute la crédibilité du processus, en faisant remarquer en particulier les conditions dans lesquelles s'était tenu le vote, à savoir la tragédie nationale provoquée par le cyclone Nargis, l'insuffisance de la formation civique et de l'information du public, l'absence de débat libre et ouvert, et les cas d'intimidation et de harcèlement d'électeurs. En outre, la législation nationale criminalisait toute critique du projet de constitution, du référendum ou du processus de feuille de route ou toute opposition à ceux-ci.

28. Le communiqué publié par le Gouvernement le 29 mai 2008, indiquant que 92,48 % des électeurs – le taux de participation s'élevant à 98,12 % – avaient approuvé officiellement le projet de constitution, a marqué l'achèvement de la période de 14 ans qu'il a fallu à la Convention nationale pour rédiger une nouvelle constitution. En attendant l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, il s'agissait, également, de la première fois depuis 1988 qu'un cadre constitutionnel était officiellement annoncé dans le cadre de la feuille de route politique du Gouvernement. Parallèlement, les principales parties prenantes, notamment la Ligue nationale pour la démocratie, groupe de 92 personnes élues au Parlement lors des élections de 1990 et United Nationalities Alliance, ainsi que d'autres groupes concernés tels que le groupe d'étudiants « Génération 88 », All Burma Monks' Alliance, All Burma Federation of Student Unions et les groupes d'exilés ayant des membres au Myanmar, ont officiellement annoncé qu'ils rejetaient la nouvelle Constitution et le processus par lequel elle avait été adoptée, et réaffirmé une exigence de longue date, à savoir que les prisonniers politiques soient libérés et qu'un dialogue national ouvert à toutes les parties soit engagé. D'autres, notamment le Conseil des groupes ethniques et différents groupes ethniques armés qui sont revenus à la légalité ont formulé des réserves quant au processus constitutionnel.

29. L'action humanitaire internationale pour faire face aux dégâts causés par le cyclone Nargis, qui a frappé le Myanmar les 2 et 3 mai 2008, a montré que la communauté internationale était disposée à aider le pays pendant les moments difficiles. Face à l'inquiétude de la communauté internationale devant le refus du Myanmar d'autoriser l'accès des travailleurs humanitaires aux victimes, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait faire la différence entre les mesures humanitaires et les considérations politiques pour aider ceux qui ont besoin de secours d'urgence. Au cours de son séjour au Myanmar, les 22 et 23 mai, le Secrétaire général est parvenu à un accord avec le généralissime Than Shwe, Président du Conseil d'État pour la paix et le développement, sur la nécessité pour le Myanmar de faciliter une opération d'aide internationale de grande ampleur. C'était la première fois en 44 ans qu'un Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies se rendait au Myanmar.

30. Les opérations humanitaires de la communauté internationale ont été coordonnées par le Groupe tripartite restreint, mécanisme unique en son genre créé pour combiner les ressources et les capacités nationales, régionales et internationales en regroupant les représentants du Gouvernement du Myanmar, de l'ASEAN et de l'Organisation des Nations Unies. Pour répondre aux demandes des donateurs, le Gouvernement du Myanmar a facilité l'accès des travailleurs humanitaires aux victimes et travaillé en coordination avec l'Organisation des Nations Unies et l'ASEAN pour évaluer conjointement les dégâts causés par le cyclone. Le 21 juillet 2008, le Groupe tripartite restreint a publié le rapport d'évaluation conjoint sur la situation après le cyclone, comprenant une évaluation complète multisectorielle des dégâts causés par le cyclone et une estimation des besoins pour le relèvement à court, moyen et long terme qui s'élevaient à 1 milliard de dollars sur trois ans. Le 21 juillet 2008, lors de leur réunion, tenue à Singapour, les ministres de l'ASEAN ont estimé que le mandat du Groupe serait prorogé jusqu'en 2009 pour poursuivre la coopération en vue du relèvement.

31. La visite du Conseiller spécial au Myanmar du 18 au 23 août 2008 a été la première du genre après le cyclone Nargis et le référendum constitutionnel. Contrairement à sa visite précédente, le Conseiller spécial s'est entretenu avec les autorités dans un meilleur esprit, le Gouvernement faisant preuve d'une plus grande volonté de coopérer avec la mission de bons offices. En ce qui concerne la libération des prisonniers politiques, le Conseiller spécial a souligné qu'il fallait en priorité libérer les prisonniers malades et âgés pour des raisons humanitaires, ainsi que tous les autres qui pouvaient contribuer au processus politique, dont Daw Aung San Suu Kyi et U Tin Oo, et les dirigeants des partis politiques ethniques. En réponse, le Gouvernement a rappelé que par le passé, il avait pris des mesures d'amnistie et qu'il pourrait envisager de le faire de nouveau. Le Conseiller spécial a souligné que Gouvernement et l'opposition devaient, à ce moment crucial du processus politique, reprendre le dialogue de fond, constructif et assorti d'échéances, seul moyen possible de trouver des solutions aux questions politiques en souffrance, notamment les questions découlant du référendum constitutionnel et de la Constitution proprement dite. Pour la première fois, le Gouvernement a explicitement reconnu que l'Organisation des Nations Unies pouvait jouer un rôle en facilitant ce dialogue et demandé au Conseiller spécial d'examiner avec Daw Aung San Suu Kyi et la Ligue nationale pour le développement les points d'accord, les points de désaccord et les points de convergence. Le Ministre chargé des relations avec Daw Aung San Suu Kyi a également confirmé que le dialogue commencé en novembre 2007 n'était pas terminé, mais simplement interrompu, en partie en raison de l'organisation du référendum et du cyclone Nargis.

32. En ce qui concerne le processus politique, le Conseiller spécial a réaffirmé que le processus devait être crédible et inclusif dans la mesure du possible, notamment en assurant la participation libre et sans entrave de tous les acteurs politiques et en respectant les droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression et de réunion, pour être acceptable aux niveaux national et international. Conformément au mandat que lui avait confié l'Assemblée générale, le Conseiller spécial a examiné, à la demande du Gouvernement, les conditions de toute assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et la participation d'observateurs indépendants du processus électoral. Le Gouvernement a indiqué que, lorsqu'elle serait créée, la nouvelle commission pourrait examiner cette possibilité, bien qu'aucun calendrier n'ait été fixé pour sa création, Le Gouvernement a également assuré que les

élections seraient libres et régulières. Pour la première fois, il a indiqué qu'il était disposé à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la mission de bons offices pour recenser les domaines de coopération dans le secteur socioéconomique et convenu de présenter des propositions à cet égard. En ce qui concerne le processus, il a invité le Conseiller spécial à revenir prochainement au Myanmar et accepté que ses collaborateurs demandent un visa d'entrée au Myanmar entre ses visites.

33. Il est décevant de constater que Daw Aung San Suu Kyi n'avait pas rencontré le Conseiller spécial comme prévu par le Gouvernement pour cette visite, car rien ne laissait présager cela lors de toutes leurs réunions au cours de ses visites précédentes, ni l'importance qu'elle accordait à la mission de bons offices de l'Organisation. Le Conseiller spécial a immédiatement demandé la suspension de son programme et présenté un certain nombre de propositions spécifiques au Gouvernement pour résoudre la situation, notamment, des suggestions reçues du Comité exécutif central de la Ligue nationale pour la démocratie. À sa demande, il a également tenu une deuxième réunion avec le Comité exécutif central de la Ligue nationale pour la démocratie, lors de laquelle celui-ci a souscrit à l'approche qu'il avait proposée pour résoudre la situation et approuvé le programme en cinq points de l'Organisation des Nations Unies, sauf en ce qui concerne toute discussion concernant l'élection prévue en 2010. Dans une note datée du 18 août 2008, adressée au Conseiller spécial, le Comité exécutif central a dressé la liste de ses exigences, à savoir : a) avoir le droit d'examiner la constitution (2008), qui avait été rédigée unilatéralement et ratifiée de force par les autorités et qui n'était pas encore entrée en vigueur; b) intervenir en qualité de médiateur pour trouver des solutions aux problèmes que le pays rencontrait à l'heure actuelle, tels que les problèmes politiques et constitutionnels, sans aborder la question de nouvelles élections; c) essayer de nouer un dialogue fructueux entre Daw Aung San Suu Kyi et le Conseil d'État pour la paix et le développement dans un délai d'un mois; d) faire reconnaître, d'une manière ou d'une autre, les résultats de l'élection de 1990; et e) informer les autorités que la Ligue nationale pour la démocratie était disposée à négocier sans conditions préalables toute question en vue de la réconciliation nationale.

34. Le Conseiller spécial n'a pas pu recueillir les vues de Daw Aung San Suu Kyi sur ces questions ni d'autres afin de trouver un point de départ mutuellement acceptable pour la reprise du dialogue, car celle-ci n'a pas pu le rencontrer et le Gouvernement n'a pas su résoudre ce problème à cette occasion. Le Conseiller spécial, tout en se félicitant que le Gouvernement ait favorablement étudié les points qu'il avait soulevés et bien accueilli certaines propositions qu'il avait formulées, a souligné que la communauté internationale s'attendait à ce que le Gouvernement du Myanmar montre sans délai qu'il approuvait la mission de bons offices du Secrétaire général en présentant des résultats tangibles et qu'il lui incombait au premier chef de le faire. Le Conseiller spécial a également insisté sur le fait que le Gouvernement devait permettre à Daw Aung San Suu Kyi d'avoir régulièrement accès à son docteur, en soulignant qu'il lui incombait de veiller à la bonne santé de celle-ci.

35. Dans une lettre datée du 2 septembre 2004 adressée au Conseiller spécial, le Gouvernement du Myanmar a indiqué que, pour donner suite à sa proposition, Daw Aung San Suu Kyi a été informée par son avocat le 1^{er} septembre que le Gouvernement avait proposé que le Ministre chargé des relations avec elle la rencontre le 2 septembre. Le Gouvernement a indiqué que bien que Daw Aung San

Suu Kyi n'ait pas refusé de rencontrer le Ministre chargé des relations avec elle, elle avait répondu que, dans l'immédiat, elle ne rencontrerait personne à l'exception de son avocat. Le Gouvernement a également indiqué au Conseiller spécial qu'il avait proposé à Daw Aung San Suu Kyi de lui envoyer son médecin personnel, mais celle-ci aurait alors refusé. Par la suite, le Gouvernement a informé le Conseiller spécial que, dans un deuxième temps, les autorités avaient proposé à Daw Aung San Suu Kyi de rencontrer le Ministre chargé des relations avec elle le 15 septembre. Le Gouvernement a indiqué, ce qui a été confirmé par les rapports ultérieurs, que Daw Aung San Suu Kyi avait répondu qu'elle souhaitait rencontrer le Ministre, mais pas à cette date. Dans des lettres adressées les 10 et 23 septembre 2008 au Conseiller spécial, le Gouvernement a en outre affirmé « la volonté de réconciliation nationale des autorités du Myanmar qui sont prêtes à poursuivre le dialogue avec Daw Aung San Suu Kyi ».

36. Le 23 septembre 2008, le Gouvernement du Myanmar a annoncé l'amnistie qui avait conduit à la libération d'un certain nombre de prisonniers, dont plusieurs prisonniers politiques, et notamment du plus ancien d'entre eux, U Win Tin, et d'autres membres importants de la NLD, dont le cas avait été au cœur des pourparlers entre le Conseiller spécial lors de sa dernière visite et les autorités du Myanmar. Dans une déclaration faite le 24 septembre, le Secrétaire général s'est félicité de cette évolution de la situation, tout en réitérant que tous les prisonniers politiques devaient être libérés et que tous les citoyens du Myanmar devaient pouvoir bénéficier des libertés politiques, qui représentent une étape indispensable du processus de réconciliation nationale et de dialogue, en indiquant qu'il attendait avec intérêt de connaître les nouvelles mesures que prendrait le Gouvernement du Myanmar à cet égard. Le 25 septembre, l'un des prisonniers politiques relâchés a toutefois de nouveau été arrêté.

37. Lors des consultations tenues au cours de la période considérée avec les États Membres intéressés, le Secrétaire général et le Conseiller spécial ont réaffirmé les principes directeurs clefs suivants pour la mise en œuvre de la mission de bons offices : a) la mission de bons offices devrait être considérée comme un processus, et non comme une simple occurrence; b) elle devait permettre d'obtenir des résultats concrets; c) toutes les parties au processus de réconciliation nationale devaient être animées d'une volonté de dialogue fructueux; d) il fallait créer les conditions favorables à un processus politique crédible, transparent et inclusif; e) la mission de bons offices devait s'inscrire dans le cadre d'une approche globale permettant d'aborder un grand nombre de problèmes concernant les droits politiques, socioéconomiques, les droits de l'homme et le droit humanitaire; f) tous les États Membres intéressés devaient travailler ensemble de manière constructive pour mener à bien la mission de bons offices.

38. Bien que les États Membres aient une idée différente de la situation au Myanmar, ils ont indiqué à plusieurs reprises qu'ils soutenaient largement la mission de bons offices du Secrétaire général ainsi que les efforts faits par le Conseiller spécial. Le 9 juillet 2008, le Groupe des Huit a déclaré qu'il était préoccupé par la situation politique au Myanmar et demandé la libération de Daw Aung San Suu Kyi, engagé vivement le Gouvernement à coopérer avec la mission de bons offices et noté que le Groupe était disposé à répondre positivement aux progrès qui seraient accomplis sur le plan politique. Le 20 juillet 2008, les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont insisté sur l'importance de la mission de bons offices du Secrétaire général pour aider le Gouvernement du Myanmar à aller de l'avant et le

21 juillet ils ont prié instamment le Gouvernement de prendre des mesures plus audacieuses en vue d'une transition pacifique vers la démocratie. Le 22 juillet 2008, lors du Sommet des pays d'Asie de l'Est, les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé qu'ils continuaient à soutenir la mission de bons offices et le 24 juillet 2008, le Forum régional de l'ASEAN, tout en reconnaissant que le Myanmar essayait de résoudre de nombreux problèmes complexes, a instamment demandé au Gouvernement de continuer à travailler en étroite collaboration avec la mission de bons offices.

39. À l'issue de la réunion de haut niveau du Groupe des amis du Secrétaire général sur le Myanmar, le 27 septembre 2008, le Secrétaire général a publié un communiqué de presse dans lequel il notait que les membres du Groupe étaient unanimes à appuyer fermement sa mission de bons offices et son exécution par le Conseiller spécial; tout en relevant les mesures récentes prises par le Gouvernement du Myanmar, les membres du Groupe l'ont également encouragé à collaborer plus étroitement avec le Secrétaire général et à répondre de manière plus positive à ses bons offices afin de répondre aux principales préoccupations de la communauté internationale, notamment concernant la libération des prisonniers politiques, dont Daw Aung San Suu Kyi, et l'ouverture d'un dialogue sans exclusive entre le Gouvernement et l'opposition; enfin les membres du Groupe ont encouragé toutes les parties en présence au Myanmar à avoir recours aux bons offices du Secrétaire général, tout en soulignant qu'il appartient au Gouvernement du Myanmar de fournir la preuve de sa volonté déclarée de coopération par de nouveaux résultats tangibles.

IV. Observations

40. La communauté internationale a fait preuve d'une solidarité sans précédent avec le peuple et le Gouvernement du Myanmar, à la mesure de la désolation causée par le cyclone Nargis. Il en a résulté une coopération sans précédent entre le Myanmar et l'Organisation des Nations Unies pour faire face de façon coordonnée à la situation humanitaire en collaboration avec les pays de l'ASEAN et d'autres partenaires. Pour le Gouvernement du Myanmar et la communauté internationale, cette épreuve a montré qu'il fallait privilégier la collaboration et la coopération et non pas l'isolement et la non-coopération afin de répondre aux besoins du peuple. En s'appuyant sur cette coopération, l'Organisation des Nations Unies s'est engagée à poursuivre son partenariat avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar pour relever les nombreux défis qui se posent au pays, sur la base de la confiance mutuelle.

41. Lors du séjour du Conseiller spécial en novembre 2007, le Gouvernement venait d'achever la première étape sur sa feuille de route en sept points vers la démocratie, la Convention nationale. Lors du retour du Conseiller spécial au Myanmar en août 2008, le Gouvernement se préparait à la cinquième étape, l'organisation d'élections pluralistes en 2010. Parallèlement, un certain nombre de parties prenantes importantes, notamment la Ligue nationale pour la démocratie, ont officiellement rejeté la constitution et le processus qui a abouti à son adoption, et se réservaient le droit de ne pas participer à une élection dans les circonstances actuelles. En dépit des efforts faits par le Gouvernement pour appliquer sa feuille de route et relever les défis qui se posaient au pays, la situation politique au Myanmar était devenue encore plus complexe et difficile et potentiellement plus polarisée,

attirant ainsi davantage l'attention de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité.

42. L'Organisation des Nations Unies reste également préoccupée par les rumeurs faisant état de conflit armé et de violations des droits de l'homme et de problèmes humanitaires connexes dans les zones où vivent des groupes ethniques minoritaires, en particulier dans les États de Kayin et de Kayah. Le Gouvernement et les groupes ethniques qui continuent de se battre contre lui doivent mener à bien leurs négociations, dans un esprit de compromis de part et d'autre. Même si le Gouvernement a signé des accords de cessez-le-feu avec la majorité des groupes ethniques armés, ces accords doivent être finalisés pour répondre aux aspirations politiques et socioéconomiques, notamment en officialisant des plans de désarmement acceptables pour les parties, en permettant l'accès des organisations humanitaires aux zones habitées par les groupes ethniques, et en s'assurant que les représentants de ceux-ci participent pleinement au processus politique national.

43. Compte tenu de son expérience au niveau mondial, l'Organisation des Nations Unies a appris que les processus constitutionnels et électoraux peuvent être des facteurs de division ou d'unification dans toute transition, en fonction du niveau de préparation et du degré d'adhésion des intéressés au processus. Le Secrétaire général et son Conseiller spécial ont donc systématiquement souligné que seul un processus politique crédible et inclusif, fondé sur la compréhension mutuelle et le compromis de la part de tous les intéressés, permettrait de faire avancer les perspectives de paix durable, de réconciliation nationale, de démocratie et de respect des droits de l'homme au Myanmar. À cet égard, il est malheureux de constater que le Gouvernement n'a pas tenu compte à ce jour des propositions spécifiques que l'Organisation des Nations Unies lui avait présentées pour améliorer la crédibilité du processus politique et la participation des intéressés.

44. Bien que le Myanmar et l'Organisation des Nations Unies fassent preuve d'un plus grand esprit de coopération ces derniers mois, notamment grâce aux missions effectuées par le Secrétaire général et le Conseiller spécial, il reste décevant de constater que les autorités du Myanmar n'avaient pas encore pris les mesures nécessaires pour répondre aux préoccupations de l'Organisation et de la communauté internationale dans le cadre de la mission de bons offices. Après avoir constaté personnellement la complexité des problèmes qui se posent au Myanmar, le Secrétaire général est conscient de la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale de travailler avec détermination et persévérance pour aider le Myanmar à relever ces défis par des progrès graduels mais tangibles. À la suite des réunions avec le généralissime San Shwe, Président du Conseil d'État pour la paix et le développement, et d'autres membres de la haute direction du Myanmar dans la capitale, Nay Pyi Taw, le 23 mai 2008, le Secrétaire général est déterminé à poursuivre la mission de bons offices qu'il a confiée à son Conseiller spécial. Le Gouvernement du Myanmar devra prendre des mesures énergiques pour donner suite aux propositions du Conseiller spécial concernant l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier en ce qui concerne la libération des prisonniers politiques et le dialogue fructueux avec toutes les parties prenantes intéressées. De nouveaux efforts s'imposent pour résoudre les difficultés socioéconomiques auxquelles le peuple du Myanmar se trouve confronté si l'on veut assurer les fondations de la stabilité et de prospérité à venir. Même si l'Organisation des Nations Unies doit s'en remettre à la bonne volonté, à la souplesse et à la collaboration de toutes les parties, il incombe toujours

au premier chef au Gouvernement du Myanmar de montrer sa volonté déclarée de coopérer avec l'Organisation en travaillant de façon constructive avec la mission de bons offices pour obtenir des résultats tangibles.

45. Pour que l'Organisation poursuive son engagement, la communauté internationale doit également continuer, dans l'unité, de la soutenir activement, y compris, en particulier, les pays de la région. Le monde a besoin d'un Myanmar prospère et vivant dans la paix qui contribue au développement de la région et joue le rôle qui lui revient dans la communauté internationale. Par conséquent, le Secrétaire général se félicite du rôle constructif que jouent les voisins du Myanmar et les membres de l'ASEAN en soutenant la mission de bons offices et le travail du Conseiller spécial, et il les encourage à intensifier leurs efforts. Il encourage également tous les États membres clefs intéressés à travailler conjointement pour soutenir sa mission de bons offices et les efforts du Conseiller spécial. Plus la communauté internationale est unie, mieux elle pourra atteindre les objectifs communs que sont la paix, la démocratie et la prospérité des habitants du Myanmar. À cet égard, le Groupe des amis du Secrétaire général sur le Myanmar constitue un moyen utile d'obtenir des informations, d'échanger des points de vue et de définir des stratégies communes à l'appui de ses bons offices. La poursuite de la mission de bons offices que l'Assemblée générale a confiée au Secrétaire général exigera aussi que l'Organisation veille à ce que le Bureau du Conseiller spécial dispose des ressources nécessaires.

46. Enfin, l'avenir du Myanmar reste entre les mains du Gouvernement et du peuple du Myanmar. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies consiste à essayer de concilier les positions de toutes les parties et à les aider à travailler ensemble en dialoguant en vue d'un processus mutuellement acceptable de réconciliation nationale et de démocratisation, en respectant pleinement la souveraineté du Myanmar et conformément aux attentes de la communauté internationale. Indépendamment de tout processus officiel, les problèmes politiques liés à toute transition vers la démocratie requièrent des solutions politiques négociées. Au moment où le pays passe par une étape critique de son évolution politique, il est temps pour le Gouvernement et l'opposition de trouver des moyens de dialoguer et de collaborer dans l'intérêt du pays, afin d'avancer vers la réalisation des objectifs communs que sont la paix, la prospérité et la démocratie, les fondements nécessaires de la démocratie et de la stabilité à long terme. Il n'existe pas d'autre solution au dialogue pour que toutes les parties prenantes apportent leur contribution à l'avenir de leur pays. Pour ce faire, il faut libérer Daw Aung San Suu Kyi et les autres prisonniers politiques afin de reprendre le dialogue de fond constructif, inclusif et assorti d'échéances.